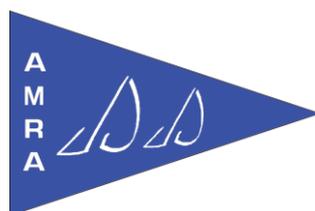




CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS MATCH RACING 2017

16 au 19 Novembre 2017
Association Match Racing Antibes



AVIS DE COURSE



ANTIBES JUAN-LES-PINS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera l'Association Match Racing Antibes (AMRA) en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Nationale Match Racing (CNMR).

Association Match Racing Antibes (AMRA)
Pôle Voile
CREPS Sud-est-Antibes
Avenue du 11 Novembre BP 47
06601 ANTIBES CEDEX
Tel : 06 10 87 71 41 (Yoann PERONNEAU)
E-mail : contact@matchraceantibes.fr
Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

2. LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve « Championnat de France Espoirs de Match Racing 2017 » aura lieu à Antibes du 16 au 19 novembre 2017.

3. GRADE DE L'EPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 3 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Rankings de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

4.1 Programme prévisionnel :

Ouverture du secrétariat de course à partir de 9h00 le jeudi 16 novembre au Club (AMRA au Creps Antibes).

Jeudi 16 novembre	9h00 à 11h00 11h15 13h00 18h30 19H00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC Briefing au Club de SR Antibes : Salle Libeccio Premier signal d'attention et courses à suivre Débriefing coureurs et arbitres Mot de bienvenue, présentation des équipes et de l'organisation
Vendredi 17 novembre	9h00 10h00	Briefing au Club SR Antibes : Salle Libeccio Premier signal d'attention et courses à suivre Débriefing à suivre après retour à terre
Samedi 18 novembre	9h00 10h00 19h30	Briefing au Club SR Antibes : Salle Libeccio Premier signal d'attention et courses à suivre Débriefing à suivre après retour à terre Cocktail et Repas des équipages
Dimanche 19 novembre	9h00 10h00	Briefing au Club SR Antibes : Salle Libeccio Premier signal d'attention et courses à suivre Remise des prix à suivre après l'arrivée de la dernière course

L'heure limite pour le dernier signal d'attention le 19/11/2017 est fixée approximativement à 16h30. L'heure limite définitive sera précisée lors du briefing skipper du dimanche 19 novembre.

La remise des prix du Championnat aura lieu dès que possible après l'arrivée du dernier match le 19 novembre 2017 à la SR Antibes : Salle Libeccio.

4.2 Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :

- au premier briefing pour les barreaux.
- au briefing quotidien pour les barreaux.
- à la présentation des équipes
- au cocktail et repas des équipages
- à la remise des prix pour les quatre premiers

5. ADMISSIBILITE DES BARREURS

- 5.1 10 barreurs maximum seront invités pour l'épreuve par la sélection faite selon le règlement du Championnat de France Espoirs de Match-Racing disponible sur le site de la FFVoile.
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/evenement/2017/Reglement_CFEMR_2017.pdf
- 5.2 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Réglementation World Sailing 19.2.
- 5.3 Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

6. INSCRIPTIONS

- 6.1 Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par les sélectives de bassin devront être envoyés au plus tard le 25 octobre 2017 à l'AMRA (AO).
- 6.2 Les dossiers d'inscription des barreurs sélectionnés par la CNMR devront être envoyés au plus tard le lundi 6 novembre 2017 à l'AMRA.
- 6.3 Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoir de Match Racing :
- (a) formulaire d'inscription ci-joint
 - (b) chèques droits d'inscription : 330 € (obligatoire à joindre dans ce dossier inscription)
 - (c) la caution matérielle : 1 500 € (Chèque de 1300 Euros et 200 Euros en liquide)

Les chèques de frais de constitution de dossier et de caution sont à libeller à l'ordre de l'AMRA.

Les dossiers sont à faire parvenir à :

AMRA
Pôle Voile
CREPS Sud-est-Antibes
Avenue du 11 Novembre BP 47
06601 ANTIBES CEDEX

- 6.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, Une autorisation parentale pour les mineurs

L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie.

- 6.5 Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la Réglementation 27.2.

7. REGLES

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C.
- (b) Les prescriptions fédérales
- (c) Les règles d'utilisation des bateaux (jointes aux IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (d) Les règlements fédéraux dont le règlement du Championnat de France Espoirs Match-Racing 2017.

7.2 Modifications aux RCV

- (a) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- (b) Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

8. BATEAUX ET VOILES

L'épreuve sera courue sur des First Class 7.5.

- (a) Six bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 génois, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique, deux baguettes arrière, une manivelle de winch, 5 écoutes (2 voile d'avant, 2 spi, et amure de spi) et 5 drapeaux (bleu, jaune, rouge, L et Y)
- (b) Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort, chaque jour et/ou pour chaque phase selon la décision du Comité de Course.
- (c) Les bateaux devront être utilisés selon les règles des Instructions de Course et en particulier l'annexe « Utilisation des bateaux ». Pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

9. EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- (a) Pour les équipages masculins ou mixtes le nombre de personnes à bord sera de 4 membres.
- (b) Pour les équipages féminins le nombre de personnes à bord sera de 4 ou 5 membres.
- (c) Pour les équipages dont l'ensemble des équipiers est âgé de 20 ans et moins (né après le 31 décembre 1996), le poids moyen autorisé sera le même, avec la possibilité d'embarquer un équipier supplémentaire sans dépasser le poids maximum autorisé défini en 9(d), ci-dessous.
- (d) Poids total maximum 350 kg.
- (e) Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- (f) Quand un barreur inscrit est dans l'incapacité de continuer à courir, le Comité de Course peut autoriser un membre d'équipage d'origine à le remplacer.
- (g) Quand un membre d'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le Comité de Course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.
- (h) Les équipements individuels de flottabilité ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.

10. FORMAT DE L'EPREUVE

- (a) L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin, suivies de phases finales en élimination directe. Le format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.
- (b) Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

11. PARCOURS

Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent.
La zone de course sera située sur le plan d'eau d'Antibes.

12. PUBLICITE

- 12.1 Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- 12.2 La publicité Concurrents est autorisée, mais doit rester conforme à la Réglementation 20.3 du Code de Publicité de World Sailing. Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

13. TITRE DECERNE

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de Champion de France Espoirs de Match-Racing 2017.

14. MEDIA, IMAGES ET SONS

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve le concurrent autorise l'AO, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing 2017 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

16. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

16.1 Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Un bateau accompagnateur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.

16.2 Un bateau accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

17. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Propositions pour l'hébergement :

Voir la liste sur le site : <http://www.matchraceantibes.fr/pratique/>

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Coordonnées du Barreur :

Nom / Prénom :

Courriel :

Adresse:

Tel. :

Nom du Club représenté :

Ligue :

Composition de l'équipage (4 pour les équipages masculins ou mixtes, 5 pour les féminins et 20 ans et moins)

	Nom	Prénom	N° licence	Club	Sailor ID	Poids (réservé AO)
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: 350 kg

Frais de constitution de dossier : **330 Euros (obligatoire à joindre dans ce dossier d'inscription)**

Caution Matériel : **1 500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 16/11/2017) (1300 en chèque à l'ordre de l'AMRA et 200 en liquide)

L'AO vous conseille d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 46 € ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du Barreur :

Demande d'inscription à adresser dans les meilleurs délais à :

AMRA- Pôle Voile - CREPS Sud-est-Antibes- Avenue du 11 Novembre BP 47
06601 ANTIBES CEDEX